

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 26 MARS 2019 À 18 H 30
À GEVREY-CHAMBERTIN, SALLE DES CLIMATS DE BOURGOGNE

PRÉSENTS : PRÉSIDENT : Christophe LUCAND.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, Jean-Paul SÉRAFIN, Antonio COBOS, André DALLER, Évelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT (en remplacement de Claude RÉMY), Bernard BOBROWSKI, Jean-Marc BROCHOT, François MARQUET, Jean-Claude BELLINI, Yves RAGE (en remplacement de Sylvie VACHET), Didier TOUBIN, Pierre GALTÉ, Ludovic MILLE, Dominique VÉRET, Léonard DILLENSCHNEIDER, Gilles CARRÉ, Yves COGNET, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, André ARZUR, Jean-François COLLARDOT, Didier GUILLEMARD, Bernard MOYNE, Marie-Josèphe VACHET, Sophie GALLOIS, Yves STIEFVATER, André MONTELLE (en remplacement de Didier DANEL), Gilles MALSERT, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Sylvaine BILLOTTE, Gérard TARDY, Olivier PIRAT, Jean-Luc ROBIOT, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Gilles MUTIN, Claude LEFILS, Florence VÉDRENNE, Rémi VITREY, Ghislaine POSTANSQUE, Nicole GENEVOIX, Jocelyne FINCK, Hervé TILLIER, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREYT, Aleth DÉTOT, Muriel MONIER, Hubert POULLOT, Pascal BORTOT, Gilles GADESKI, Alexandre GARNERET, Sylvie VENTARD, Alain TRAPET, Christian PARIS, Pierre LIGNIER, Pascal GRAPPIN, Isabelle CHAPUILLIOT-CATTIER (en remplacement de Pierre-Alexandre PRIVOLT), Marcel JOBARD, Bernard GROS (en remplacement de Maurice CHEVALLIER), Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Thomas CAGNIANT, Claude RÉMY, Gérard FRICOT, Lionel PAULIN, Sylvie VACHET, Danielle BÉLORGEY, Michel PERSONNIER, Pascal BONVALOT, Anne SEGUIN, Mary QUINTALLET, Didier DANEL, Josiane MICHAUD, Olivier BAYLE, Alain FORNEROL, Hervé RENARD, Christian ROUSSEL, Florence ZITO, Gilbert MORIN, Sylviane PAUL-MONCEAUX, Pierre-Alexandre PRIVOLT, Maurice CHEVALLIER.

POUVOIRS : Lionel PAULIN a donné pouvoir à Alain TRAPET.
Danielle BÉLORGEY a donné pouvoir à Gilles CARRÉ.
Michel PERSONNIER a donné pouvoir à François MARQUET.
Anne SEGUIN a donné pouvoir à Marie-Josèphe VACHET.
Josiane MICHAUD a donné pouvoir à Claude LEFILS.
Olivier BAYLE a donné à Gilles MUTIN.
Alain FORNEROL a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Hervé RENARD a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Christian ROUSSEL a donné pouvoir à Hubert POULLOT.
Gilbert MORIN a donné pouvoir à Yves COGNET.
Sylviane PAUL-MONCEAUX a donné pouvoir à Bernard BOBROWSKI.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Jérôme ZACCHIA, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs ; Isabelle RIGONI, Secrétariat général.

Monsieur le Président procédait à l'appel nominal.

Madame Marie-Josèphe VACHET était désignée secrétaire de séance.

Il était procédé à l'approbation à l'unanimité des comptes rendus de la séance du Conseil du 19 février et des relevés de décisions du Bureau du 12 mars.

1. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

C/19/16 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/17 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Monsieur SEGUIN rappelait quelques éléments de contexte de l'exécution du budget 2018 puis en présentait les chiffres clés.

Il détaillait en premier lieu les éléments de la section de fonctionnement, nature des dépenses, résultat, indicateurs financiers et ratios budgétaires obligatoires.

Puis la section d'investissement, nature des dépenses, réajustement des résultats 2018, zoom sur les 4 grands projets structurants réceptionnés en 2018, exécution du fonds d'aide à l'investissement des communes.

À l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire déclarait que le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part, puis donnait acte de la présentation du compte administratif par le Vice-Président délégué aux Finances et arrêta à l'unanimité les résultats définitifs tels que présentés.

C/19/18 - OBJET : BUDGET SIVOS DE BROCHON – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/19 - OBJET : BUDGET SIVOS DE BROCHON - COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Monsieur SEGUIN présentait le compte administratif 2018 du SIVOS de Brochon.

À l'issue de cette présentation, le Conseil communautaire déclarait que le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelait ni observation ni réserve de sa part, puis donnait acte de la présentation du compte administratif par le Vice-Président délégué aux Finances et arrêta à l'unanimité les résultats définitifs tels que présentés.

C/19/20 - OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018.

Monsieur SEGUIN présentait l'affectation des résultats 2018.

À l'issue de cette présentation, une coquille de chiffre était rectifiée concernant l'excédent de fonctionnement, dans le 3^e) considérant du projet de délibération, corrigé à 2 302 447, 73 €, puis le Conseil communautaire affectait et arrêta à l'unanimité les résultats définitifs tels que présentés.

C/19/21 - OBJET : BUDGET EAU RÉGIE – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/22 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET EAU RÉGIE.

C/19/23 - OBJET : BUDGET EAU DSP – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/24 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET EAU DSP.

C/19/25 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/26 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT GEVREY-CHAMBERTIN ET NUITS-SAINT-GEORGES.

C/19/27 - OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/28 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ASSAINISSEMENT SUD DIJONNAIS.

C/19/29 - OBJET : BUDGET GEMAPI – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/30 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET GEMAPI.

C/19/31 - OBJET : BUDGET DÉCHETS NUITS-SAINT-GEORGES – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/32 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET DÉCHETS NUITS.

C/19/33 - OBJET : BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES GEVREY-CHAMBERTIN ET SUD DIJONNAIS – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/34 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES GEVREY-CHAMBERTIN ET SUD DIJONNAIS.

C/19/35 - OBJET : CONSOLIDATION ET AFFECTATION DES RÉSULTATS – BUDGET CC GEVREY-NUITS.



Monsieur SEGUIN présentait les comptes administratifs 2018 de ces différents budgets annexes les uns après les autres.

À l'issue de chacune de ces présentations, le Conseil communautaire déclarait que les comptes de gestion dressés par le comptable pour l'exercice 2018, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelaient ni observation ni réserve de sa part, puis donnait acte de la présentation des comptes administratifs par le Vice-Président délégué aux Finances, affectait et arrêtaient à l'unanimité les résultats définitifs tels que présentés.

C/19/36 - OBJET : BUDGET ZAE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR » – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/37 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ZAE GEVREY-CHAMBERTIN « LES TERRES D'OR ».

C/19/38 - OBJET : BUDGET ZAE NUITS-SAINT-GEORGES « LE PRÉ SAINT-DENIS » – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/39 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ZAE DE NUITS-SAINT-GEORGES « LE PRÉ SAINT-DENIS ».

C/19/40 - OBJET : BUDGET ZAE GILLY-LÈS-CÎTEAUX « LA PETITE CHAMPAGNE » – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/41 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ZAE DE GILLY-LÈS-CÎTEAUX « LA PETITE CHAMPAGNE ».

C/19/42 - OBJET : BUDGET ZAE MOREY-SAINT-DENIS – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/43 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ZAE MOREY-SAINT-DENIS.

C/19/44 - OBJET : BUDGET ZAE NOIRON-SOUS-GEVREY – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/45 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ZAE DE NOIRON-SOUS-GEVREY.

C/19/46 - OBJET : BUDGET ZAE CORGOLOIN « LA VARENNE » – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/47 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ZAE DE CORGOLOIN « LA VARENNE ».

Monsieur GRAPPIN présentait les comptes administratifs 2018 de ces différents budgets annexes les uns après les autres.

À l'issue de chacune de ces présentations, le Conseil communautaire déclarait que les comptes de gestion dressés par le comptable pour l'exercice 2018, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelaient ni observation ni réserve de sa part, puis donnait acte de la présentation des comptes administratifs par le Vice-Président délégué au Développement économique, affectait et arrêtaient à l'unanimité les résultats définitifs tels que présentés.

C/19/48 - OBJET : BUDGET ÉNERGIE CHAMBOEUF – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/49 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET ÉNERGIE CHAMBOEUF.

C/19/50 - OBJET : BUDGET TRANSPORT – COMPTE DE GESTION 2018.

C/19/51 - OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT – BUDGET TRANSPORT.

Monsieur SEGUIN présentait les comptes administratifs 2018 de ces deux derniers budgets annexes.

À l'issue de chacune de ces présentations, le Conseil communautaire déclarait que les comptes de gestion dressés par le comptable pour l'exercice 2018, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelaient ni observation ni réserve de sa part, puis donnait acte de la présentation des comptes administratifs par le Vice-Président délégué aux Finances, affectait et arrêtaient à l'unanimité les résultats définitifs tels que présentés.

Monsieur le Président remerciait Messieurs SEGUIN et GRAPPIN pour ces présentations, le Conseil pour son approbation, ainsi que les services et en particulier la Direction des Affaires financières, pour ce travail conséquent réalisé dans des délais contraints.

C/19/52 - OBJET : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE TAXE PROFESSIONNELLE PROVISOIRES ANNÉE 2019.

Monsieur SEGUIN présentait ce projet avec des modalités de calcul provisoires qui intègrent dès à présent les évolutions de l'année en cours, avec en particulier l'arrêt du Service commun entretien ainsi que la reprise des compétences du SIVOS de Brochon à la suite de sa dissolution au 31 décembre.

À la demande de certains conseillers, il était décidé de procéder à un nouvel envoi spécifique du tableau récapitulatif présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/53 - OBJET : ASSAINISSEMENT – VOTE DES TARIFS 2019.

En l'absence de Monsieur RÉMY, vice-président délégué à l'Eau et à l'Assainissement, Monsieur le Président présentait cette délibération, selon la volonté du Conseil d'exploitation du SPIC assainissement et en parallèle des travaux réalisés pour la gestion de l'eau potable pour laquelle l'harmonisation des tarifs sur 6 ans a été votée lors du Conseil communautaire de janvier dernier.

Il s'agit de fixer les tarifs communautaires de l'assainissement à compter du 1^{er} mai 2019 (et non 1^{er} janvier comme indiqué par erreur dans le projet de délibération) dans une perspective d'harmonisation sur 6 ans des redevances d'assainissement collectif sur le secteur en régie, avec maintien des tarifs sur le secteur en DSP.

Monsieur MUTIN demandait s'il était possible d'avoir connaissance des simulations qui ont permis au Conseil d'exploitation d'aboutir à cette proposition et si les impacts sur les recettes communautaires ainsi que sur les factures d'abonnés avaient été bien mesurés.

Monsieur BALIZET précisait que les simulations ont été faites à recettes constantes.

Une présentation était faite d'évolution sur 6 années d'une facture type pour une consommation de 120 m3.

Monsieur CARTRON aurait aimé avoir connaissance de cette simulation au préalable. Il s'interroge sur les conséquences pour les communes de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges où certaines ont engagé des travaux depuis longtemps et d'autres plus récemment, pour Corgoloin et Magny en particulier.

Monsieur ALEXANDRE aurait aimé également avoir plus d'informations au préalable et demandait qui a décidé une durée de 6 ans et pourquoi.

Monsieur le Président rappelait qu'il s'agit d'une proposition du Conseil d'exploitation du SPIC qui a fait le choix de retenir la même durée pour les tarifs de l'eau potable.

Monsieur BALIZET rappelait la nécessaire solidarité identique pour tous, Magny et Corgoloin y compris.

Monsieur GRAPPIN s'inquiétait de la volonté future des communes concernant l'assainissement collectif.

Monsieur le Président rappelait que les orientations qui pourraient être prises à l'avenir seraient, quoiqu'il en soit, toujours discutées et adoptées par l'Assemblée communautaire, seule souveraine, qui déciderait, le cas échéant, s'il y a lieu d'étendre ou non le réseau d'assainissement collectif. À ce jour, en dehors des projets précédemment retenus, il n'existe aucune intention dans ce sens.

À l'issue de ces échanges, la délibération était adoptée par 64 voix pour, 9 abstentions et 2 voix contre.

C/19/54 - OBJET : APPEL À PROJET « DÉVELOPPEMENT SOCIAL RURAL » PORTÉ PAR LA CAISSE RÉGIONALE MSA DE BOURGOGNE.

Madame VENTARD présentait ce projet de délibération en rappelant que l'objectif était d'élargir à un maximum de communes les cours et ateliers numériques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/55 - OBJET : APPEL À PROJET « DISPOSITIF REAAP – RÉSEAUX D'ÉCOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS » PORTÉ PAR LA CAF DE LA CÔTE-D'OR.

Madame DUREUIL présentait ce projet de délibération autorisant le dépôt d'un projet auprès de la CAF de Côte-d'Or, avec sollicitation d'un soutien financier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

C/19/56 - OBJET : TERRITOIRES NUMÉRIQUES – PASSAGE D'UN AVENANT À LA CONVENTION POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ.

Monsieur le Président présentait ce projet de délibération l'autorisant à signer cet avenant visant à prendre en compte le changement d'opérateur décidé par le GIP e-Bourgogne Franche-Comté.

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE.

Monsieur GRAPPIN présentait au Conseil communautaire l'avancée des travaux et réflexions ainsi que la stratégie à déployer autour des 3 enjeux majeurs et prioritaires identifiés, avec les pistes d'actions correspondantes.

Monsieur SEGUIN rappelait qu'il s'agit d'une compétence communale et insistait sur l'importance d'inciter les communes à exercer cette compétence en leur mettant à disposition des outils.

Monsieur GRAPPIN précisait qu'il n'est en effet pas question de se substituer aux communes mais plutôt de piloter cette politique aux côtés des communes en apportant l'ingénierie nécessaire dans ce domaine complexe.

Pour Monsieur BROCHOT, il s'agit de restaurer l'attractivité en lien avec le développement touristique sans oublier l'économie rurale et le rôle de l'agriculture.

Pour Monsieur CARTRON, l'apport d'ingénierie est précieux pour les communes pour lesquelles un apport extérieur est très bon.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président rappelait la date du prochain Conseil communautaire fixée au 9 avril à 18 h 30, salle des Climats de Bourgogne à Gevrey-Chambertin ; les autres salles n'étant à nouveau pas disponibles, et il invitait chacun à se retrouver autour du verre de l'amitié.

La séance était levée à 20 h 55.